

Bilan carbone de la
Caf
des Alpes-Maritimes
2020





Antoine de Saint-Exupéry a écrit : « nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

Au-delà des obligations réglementaires posées par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui oblige notre organisme à la réalisation et la publication auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, c'est une attention particulière que je porte à cette démarche.

Ma volonté est d'inscrire notre organisme dans la lutte contre le réchauffement climatique, et de nous engager, tout en suivant les objectifs définis par la Cog 2018-2022, à réduire l'impact environnemental de notre activité.

Conscient des efforts demandés par ces objectifs ambitieux, je n'émets aucun doute quant à l'implication de l'ensemble des forces vives de la caf des Alpes-Maritimes pour la mise en place des propositions de ce bilan.

C'est aussi en tant que citoyen et dans une bienveillance envers les générations futures que je vous invite consciencieusement à intégrer la durabilité au cœur de nos métiers.



*M. Frédéric Ollivier
Directeur de la caisse d'Allocations familiales
des Alpes-Maritimes*



Le bilan en quelques chiffres :

1 762 tCO2e

-33% de consommation d'énergie depuis 2015

532 Collaborateurs

10 sites sur l'ensemble du département

223 350 Allocataires **499 900** personnes couvertes

32 véhicules de flotte

1 269 850 230€ d'aides versées

+ de 70 000 rendez-vous réalisés

Année étudiée 2019

6 000 000 connections au site caf.fr



A woman and a young child are walking through a field of solar panels. The woman is on the right, wearing a white long-sleeved shirt and blue jeans, holding the child's hand. The child is on the left, wearing a white shirt and blue pants. The solar panels are mounted on metal frames and are tilted towards the sun. The background shows a clear sky and some greenery.

A quoi sert le bilan carbone?

On sait aujourd'hui que les Gaz à Effet de Serre (GES) sont une des causes principale du réchauffement climatique, et que les réduire est une priorité pour amorcer la transition énergétique.

Le bilan carbone permet ainsi de :

- Faire le point sur l'émission de GES consécutive de notre activité
- Établir un diagnostic et un plan d'actions pour mettre en place un stratégie environnementale de réduction des impacts.

Le bilan carbone est donc un outil puissant pour piloter notre activité, la rendre moins énergivore et plus respectueuse de l'environnement, mais il est aussi :

- Le signe fort d'un engagement en faveur de l'environnement
- Une partie intégrante de la politique RSO de l'organisme.



Total des émissions de GES de la Caf des Alpes-Maritimes pour l'année 2019 : **1762** tCO₂e soit 3.3 tCO₂e/collaborateur

Plan d'actions 2020-2022 : objectif **-287tCO₂e en 3 ans**

Pour ordre d'idée ce total d'émissions représente en équivalence :

- **1762** allers-retours PARIS-NEW YORK en avion.
- Les émissions annuelles de **1762** logements de **25** m² chauffés à l'électrique
- **3 453 520** repas végétariens
- La fabrication de **10 572** ordinateurs portables ou **45 812** smartphones
- L'estimation des émissions de **17 620 000€** d'Allocations distribuées
- Le recyclage de **22 906** tonnes de déchets ménagers
- **242** tours de la terre en voiture ou **8554** tours de la terre en train.

Énergies : 239 tCO₂e Objectif à 3 ans : - 35 tCO₂e

Les consommations en énergie peuvent varier fortement selon les bâtiments. Chaque source d'énergie possède un rendement KWh/tCO₂e qui lui est propre. Les émissions de CO₂e d'un site peuvent donc varier selon le type d'énergie utilisé, le matériel utilisé ou les performances énergétiques du bâtiment.

La consommation, production et acheminement des énergies représentent **238 tCO₂e** soit **13.5 %** des **émissions totales** du Bilan carbone de la Caf des Alpes-Maritimes.

Répartition des 238 tCO₂e des émissions « énergie » :

53% des émissions sont dues à l'utilisation du gaz dans les cuisines ou le chauffage

22% sont dues à l'utilisation du fioul pour le chauffage sur les sites de La Trinité et Valdeblore.

21.5% sont dues à la consommation d'électricité

3.5% à la consommation de bois de chauffage sur le site de Valdeblore.



Énergies : 239 tCO₂e Objectif à 3 ans : - 35 tCO₂e

En général, Il est pertinent de faire un état des lieux des consommations afin de les réduire. En parallèle et après avoir réduit ces consommations, il est envisageable d'installer des systèmes de production d'énergie renouvelable.

L'utilisation de fioul est très émettrice de Gaz à Effet de Serre (300g CO₂e/KWh alors que le gaz et l'électricité émettent moins (234g CO₂e/KWh et 143g CO₂e/KWh).

La **chaudière du site de La Trinité sera remplacée** lors des travaux de réhabilitation du bâtiment en 2020 **par un chauffage de pompe à chaleur** en partie alimenté par **une production d'énergie renouvelable solaire**.

Concernant le site de Valdeblore, la chaudière au fioul n'est qu'une chaudière de secours en cas de dysfonctionnement de la chaudière bois. Cependant, les quantités de fioul consommées restent conséquentes. Des études seront à apporter pour prévoir son remplacement.

Afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments, un diagnostic thermique a été réalisé en 2018 par le groupe Alliance TH2i. Des préconisations ont été livrées.

La mise en œuvre de ces préconisations permettrait de réduire de **157 tCO₂e** les émissions énergétiques du parc immobilier.



Énergies : 239 tCO₂e Objectif à 3 ans : - 35 tCO₂e

Les efforts réalisés depuis le dernier Bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre Réglementaire ont permis de réduire de **33%** les émissions « énergie » depuis 2015.

La caf des Alpes-Maritimes s'engage à :

Sensibiliser le personnel aux économies d'énergies par des **campagnes d'information**

Veiller à la bonne programmation des températures et consignes.
Informer sur les **bonnes manières** concernant **l'aménagement des bureaux**

Privilégier les **couleurs claires**

Remplacer tous les **luminaires** par du matériel économe.

Installer des **minuteurs sur les disjoncteurs PC**

Développer **l'autonomie énergétique**

Affiner la collecte et **le suivi des consommations d'énergies /déchets/ déplacement**

Travailler sur l'évolution des **clauses** concernant les émissions CO₂e **des marchés**



Hors énergie et intrants : 85 tCO2e Objectif à 3 ans : – 16tCO2e

Ici sont cumulées les émissions dues à l'utilisation de gaz réfrigérants et à la fabrication des matières premières nécessaires aux activités de l'organisme comme le papier, les repas ou le matériel n'ayant pas d'amortissement.

2 tonnes de ramettes de papier utilisées

30 000 repas

1Kg de recharge de Gaz R414

Chaque « jour végétarien » mis en place au restaurant économiserait 15% des émissions de CO2e dues à l'alimentation.

À noter : l'augmentation du télétravail réduit le nombre de repas servis et donc en diminue directement les émissions.

Un travail sur l'impression nominative est lancé mais un suivi précis ainsi que des actions de sensibilisation et d'accompagnement des agents devront être mises en place afin de leur permettre de changer facilement leurs habitudes de travail.

La caf des Alpes-Maritimes s'engage à :

Réduire l'utilisation de papier

Suivre la prestation de restauration (filières locales, réduction produits carnés).

Entretien et remplacer son matériel de climatisation par du matériel utilisant des gaz à faible Pouvoir de Réchauffement Global (inférieur à 2500).



Déchets : 18 tCO2e

Objectif à 3 ans : -6tCO2e

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Chaque déchet a un processus de traitement qui émet du CO2e tout d'abord par sa collecte mais aussi et en second temps par la combustion, l'enfouissement ou la fermentation.

La valorisation des déchets est un sujet présent au sein de l'organisme, cependant la réduction de l'utilisation de matières et processus générant des déchets reste la solution la plus efficace.

149 tonnes de papier jeté (recyclage)

12 tonnes de déchets alimentaires (dont **6 tonnes** compostées)

17 tonnes d'ordures ménagères

17 282 m3 d'eau utilisé

Une étude de suppression et de recyclage des déchets de l'organisme de façon plus détaillée est au plan d'actions du groupe de travail 3D (Dynamique du Développement Durable).

Transformer numériquement la totalité des démarches et archives de l'organisme est la piste la plus efficace.



Déchets : 18 tCO₂e

Objectif à 3 ans : -6tCO₂e

Le traitement du papier en tant que déchet représente **40 %** des déchets produits par les activités de l'organisme. Ce type de déchet est presque entièrement traité dans un processus de recyclage

Nikola Smolenski lors de son étude sur ce que représenterait Wikipédia en papier a estimé à 66 pages/Mo et selon l'ADEME, 1Mo émet 15gCO₂e. 66 pages numérisées émettraient donc selon le croisement de ces deux études 15gCO₂e.

La production de 66 pages de papier blanc sans impression émet 52.8gCO₂e. Dans un second plan, il sera important d'être vigilant, lors du choix du prestataire de stockage des données numériques, aux mesures de limitation d'émission de CO₂e mises en place par ce dernier.

La caf des Alpes-Maritimes s'engage à :

Économiser l'eau (communication, entretien des installations, collecte des eaux de pluie)

Réduire ses déchets à l'achat

Réaliser un plan local de traitement des déchets

Réduire l'utilisation du papier



Déplacements : 1064 tCO₂e
Objectif à 3 ans : -200tCO₂e

Déplacements Domicile/travail : 702tCO₂e

2 500 000 kms en voiture

435 000 kms en transports en commun

Déplacements professionnels : 138 tCO₂e

13 000 litres de carburant (véhicules de flotte)

193 000 kms parcourus avec des véhicules hors flotte

18 000 kms en train

213 000 kms en avion

Déplacements allocataires et partenaires : 224 tCO₂e

Les déplacements des partenaires et allocataires n'ont pas été étudiés lors de la réalisation du plan de mobilité 2020 mais une estimation de leur considérable impact a été intégrée à ce Bilan carbone (223tCO₂e), cependant par manque de données précises des déplacements allocataires et partenaires, ces chiffres ont été renseignés avec une forte incertitude (80%).

Protocole d'estimation des émissions dues aux déplacements des allocataires et des partenaires :

Nous avons collecté le nombre de rendez-vous allocataires et partenaires sur site et utilisé des données INSEE sur leurs moyens de transports lors des déplacements sur les territoires concernés.



Déplacements : 1064 tCO₂e

Objectif à 3 ans : -200tCO₂e

Une grande habitude à l'autosolisme s'est développée en France. Elle se note au niveau des trajets domicile-travail mais aussi des déplacements professionnels.

Les moyens de transports sont très dépendants des énergies fossiles et plus particulièrement du pétrole.

Les déplacements sont la plus grande source d'émission (60% des émissions totales) de la Caf des Alpes-Maritimes et plus généralement des administrations.

Un plan de mobilité a été publié en mai 2020.

Les grandes lignes stratégiques du Plan de mobilité sont :

- **L'augmentation du télétravail**
- **La mise en place du covoiturage sur les déplacements domicile-travail et professionnels**
- **La sensibilisation et le développement de la mobilité douce**

L'objectif de réduction des émissions de CO₂e par la réalisation de son plan d'action est estimé à 20% soit 142tCO₂e.

Afin de sensibiliser et d'accompagner nos partenaires et allocataires à l'impact de leurs déplacements sur la planète et d'en favoriser la réduction des émissions, des actions de sensibilisation devront être menées en complément du Plan de Mobilité.

La Caf des Alpes-Maritimes s'engage à :

Suivre la réalisation du plan d'actions du Plan de Mobilité.

Réaliser des études spécifiques sur la mobilité domicile travail et allocataires/partenaires





Immobilisations : 346 tCO₂e
Objectif à 3 ans : -30tCO₂e

Les bâtiments émettent du CO₂e par la quantité de matériaux utilisés lors de leur construction. Aussi ils réduisent l'effet de séquestration de carbone du sol. Le matériel amorti quant à lui émet du CO₂ au cours de sa fabrication et de sa livraison. Les émissions sont réparties sur la durée de l'amortissement. Le matériel informatique représente **51tCO₂e** soit 96kgCO₂e/agent. Le parc immobilier **195tCO₂e** soit 367kgCO₂e/agent.

La Caf des Alpes-Maritimes s'engage à :

- Maintenir une **Stratégie immobilière agile.**
- S'approvisionner en **moblier et matériel reconditionné** lorsque cela est possible.
- **Augmenter les durées d'utilisation du matériel**
- S'équiper en **matériel énergétiquement économe**



Utilisation web : 10 tCO₂e
Objectif à 3 ans : + 2tCO₂e

2 598 126 connexions au site Caf.fr (44%)

3 367 014 au site à travers l'application mobile (56%)

La Caf des Alpes-Maritimes s'engage à :

Sensibiliser et informer les allocataires dans le cadre de nos missions

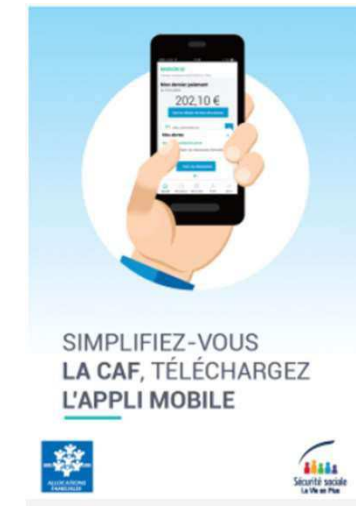
Réduire des déchets directs des allocataires dus à l'activité de l'organisme

en continuant sur la voie de la dématérialisation et en déployant si

nécessaire de nouveaux points d'accès numériques.

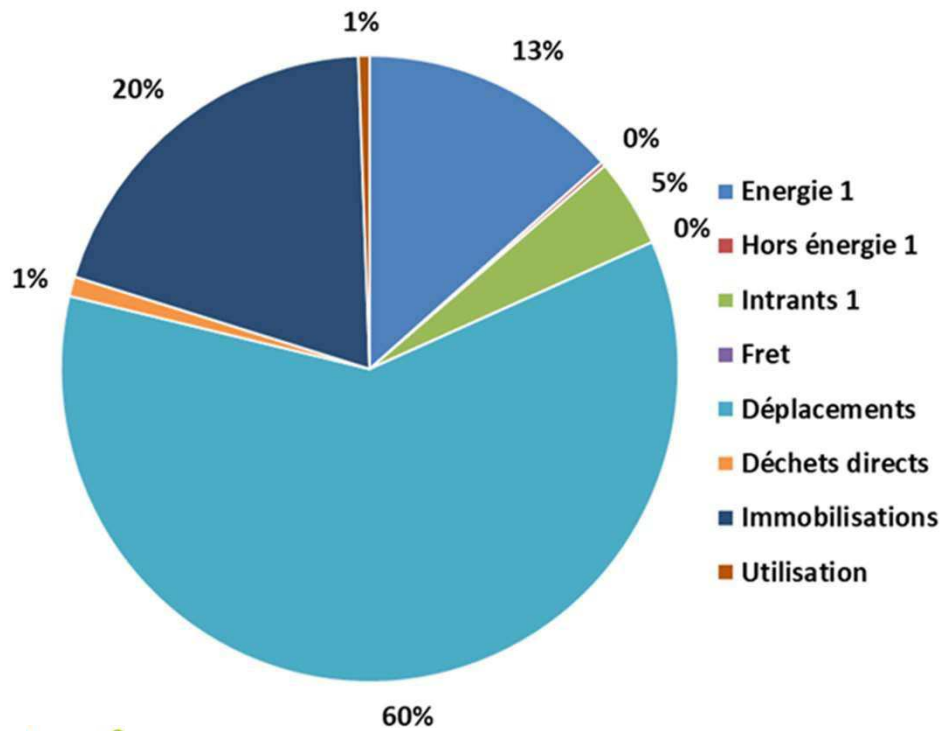
Informier et accompagner les partenaires

Améliorer le site web pour en développer l'utilisation

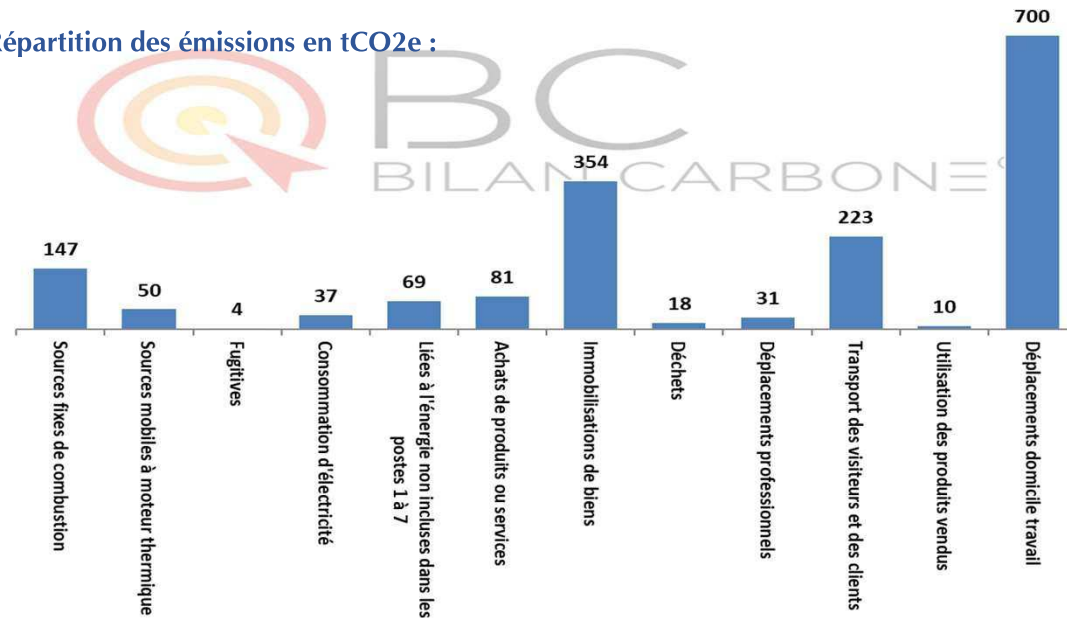


Extractions :

Répartition des émissions en % :



Répartition des émissions en tCO2e :



Extraction réglementaire outil Bilan carbone :

Valeurs exportées							Emission s évitées de GES	Total (t CO2e)
Emissions de GES								
CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
146	0	0	0	147	126	6	0	
49	0	0	0	50	14	12	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	4	4	0	1	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
196	0	1	4	201	140	13	0	
37	0	0	0	37	0	4	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
37	0	0	0	37	0	4	0	
68	4	3	7	69	14	4	0	
81	0	0	0	81	0	31	0	
354	0	0	0	354	0	99	0	
16	1	1	0	18	65	4	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
31	0	0	0	31	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
217	3	3	0	223	0	76	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
10	0	0	0	10	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
681	10	8	0	700	0	250	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	
1 445	19	15	7	1 485	52	281	0	

La caf des Alpes-Maritimes vous remercie pour votre attention.

Héberger ce document sur internet émet **84 gCO₂e / an** , l'imprimer émet **18 gCO₂e / exemplaire**.
N'imprimez pas ce document !

Pilote : Anne LAMBOURIERE

Réalisation Bilan et présentation : Guillaume SERRE mail : guillaume.serre@cafNice.cnafmail.fr

